

## **CONSEIL MUNICIPAL**

# Législature 2015-2020

Séance du mardi 14 novembre 2017 Procès-verbal

# Présences:

## **Exécutif**

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

# Bureau du Conseil municipal

Mme Claudine HENTSCH	Présidente	
M. Yves GUBELMANN	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

# Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne	PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse	PULIDO Florence	
BERY Elisabeth	RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves	RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe	SIMOS Mony	
JACQUIER Jérôme	SOUCAS Alexandre	
LEBOISSARD Anne	THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre		

Public: 3 personnes.



#### **ORDRE DU JOUR:**

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 octobre 2017.
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.
- 3. Communications du bureau.
- 4. Rapports des commissions :
  - Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 9 octobre 2017. M. Alexandre SOUCAS, Président.
  - Rapport du Conseil du groupement intercommunal de la crèche l'Ile-aux-Mômes, séance du jeudi 19 octobre 2017. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
  - Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 31 octobre 2017. M. Pierre LINGJAERDE, Président.
  - Rapport de la Conférence intercommunale « CoHerAn ». Séance du mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2017.
  - Rapport de la commission ad hoc PDCom. Séance du lundi 6 novembre 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.

#### 5. Projets de délibérations :

- ➡ <u>Délibération 2015-2020 D-068</u> Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels.
- ◆ <u>Délibération 2015-2020 D-069</u> Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018.
- Délibération 2015-2020 D-070 Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 876'300 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- 6. Projets de motions.
- 7. Projets de résolutions.
- 8. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.
- 9. Communication(s) du Maire et des Adjoints.
- 10. Questions écrites ou orales.

Mme la Présidente Claudine HENTSCH ouvre la séance du 14 novembre 2017 à 19h01 et souhaite la bienvenue à tous et au public.

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

#### Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 octobre 2017

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

#### Point 2

Discussion et approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente informe qu'au point 4, le rapport de la commission « Assainissement » sera ajouté et qu'il n'y aura pas le rapport de la crèche intercommunale.



M. Jean-Marc THIERRIN indique qu'il n'a pas le rapport de la commission PDCom, étant donné qu'il n'a pas reçu le procès-verbal.

Les modifications de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

#### Point 3

**Communications du bureau** 

Mme la Présidente informe n'avoir pas de communication.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

#### Point 4

Rapports des commissions.

a. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 9 octobre 2017. M. Alexandre SOUCAS, Président.

Mme la Présidente passe la parole à M. Alexandre SOUCAS qui donne lecture du rapport,

Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente remercie M. Alexandre SOUCAS.

 Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du 10 octobre 2017. Mme Claudine HENTSCH, Présidente.

Mme la Présidente donne lecture du rapport.

- 🗁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.
- c. Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 31 octobre 2017. M. Pierre LINGJAERDE, Président.

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre LINGJAERDE qui donne lecture du rapport.

Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente remercie M. Pierre LINGJAERDE.

 Rapport de la Conférence intercommunale « CoHerAn ». Séance du mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Marc THIERRIN qui donne lecture du rapport.

Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Marc THIERRIN.

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.



#### Point 5

Projet de délibérations.

#### **DELIBERATIONS**

Mme Elisabeth BERY demande s'il y a une erreur sur la date de la loi générale sur les contributions publiques qui date du 9 novembre 1887.

M. le Maire lui répond que la date est correcte.

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels

Vu le budget administratif pour l'année 2018 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 29'824'345 F aux charges et de 29'948'375 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 124'030 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1'031'130 F et résultat extraordinaire de - 907'100 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 3'421'370 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2018 s'élève à **33 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 10'526'300 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 10'526'300 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 3'421'370 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 7'104'930 F,

vu le rapport de la commission des finances du mardi 31 octobre 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire

#### le Conseil municipal décide par 16 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention

- D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant de 29'824'345 F aux charges et de 29'948'375 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 124'030 F.
  - Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1'031'130 F et résultat extraordinaire de 907'100 F.
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2018 à 33 centimes.
- Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;



Vu l'article 308 c, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le rapport de la commission des finances du mardi 31 octobre 2017 ;

sur proposition du Maire,

#### le Conseil municipal décide par 13 oui – 1 non – 2 abstentions

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à 100%.

M. le Maire indique qu'il s'agit de la deuxième année où ils doivent voter ce crédit d'engagement et que c'est la loi qui oblige désormais à participer à ce fonds. Il ajoute que le projet de loi indique que s'ils refusaient cette délibération, le Conseil d'Etat l'approuverait à leur place.

Mme Roberta RANNI indique que si des dépenses se font et que la commune n'est pas d'accord, elle peut donner son avis.

M. le Maire répond qu'il serait possible de le faire mais qu'il y a également l'effet inverse, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'ils investiront dans une infrastructure, il sera possible de réclamer à ce fonds un retour. Il ajoute donc que les communes qui construisent davantage sont donc plus bénéficiaires que les communes, comme Anières, qui construisent peu. Il s'agit donc d'un fonds solidaire.

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 876'300 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises, afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit publique dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;



Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publiques afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions :

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le  $1^{\rm er}$  janvier 2017;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,

# le Conseil municipal

#### décide par

#### 16 oui (unanimité) - 0 non - 0 abstention

- 1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de TTC 876'300 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements rubrique 0290.00.5620.00, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 0290.00.14620.00 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.00.36602.00 dès 2019.
- 4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

# Point 6 Projets de motions.

Mme la Présidente informe qu'il n'y a pas de projet de motion et propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.



#### Point 7

#### Projets de résolutions

Mme la Présidente informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

#### Point 8

#### Propositions du Maire et des Adjoints

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE demande aux conseillers de bien vouloir renvoyer à la commission de l'urbanisme la question de l'agrandissement de l'école.

#### Le renvoi à la commission de l'urbanisme est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT n'a pas de proposition à faire.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER n'a pas de proposition à faire.

Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

#### Point 9

#### Communications du Maire des Adjoints

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire n'a pas de communication à faire.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

#### Sortie à Morgins

Mme l'Adjointe indique que la sortie à Morgins a eu lieu samedi. Elle ajoute qu'elle est consciente qu'il n'était pas possible pour tout le monde de se libérer à la date choisie.

#### La Saga des Géants

Mme l'Adjointe informe qu'une soirée pour la diffusion du film qui a été tourné durant la saga des géants aura lieu en avant-première à Anières. La projection aura lieu le jeudi 21 décembre 2017 à 20h30 à la salle communale après la fenêtre de l'Avent. Elle indique qu'un tout ménage sera envoyé.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint informe que des mesures de préventions ont été prises concernant la sécurité routière à la sortie de l'école et que, désormais, il y aura des mesures de répression concernant la vitesse. La police s'est aperçue que les panneaux sur la route de Chevrens ne respectaient pas la législation routière en vigueur. C'est pour cette raison qu'ils ont mis des nouveaux panneaux.

Mme Claudine HENTSCH demande si les parents qui se stationnent mal vont être amendés.

M. l'Adjoint répond que la priorité sera donnée à la vitesse mais que les autres infractions seront certainement sanctionnées.



M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique qu'il a remarqué plusieurs infractions dangereuses aux abords de l'école.

Concernant la limitation à 40 sur la route de Chevrens, M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande si la nouvelle législation ne prévoit pas une limitation à 30 ou 50.

M. l'Adjoint répond que la police a demandé de mettre aujourd'hui des panneaux limitant la vitesse à 40.

Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

#### Point 10

#### Questions écrites ou orales

#### Droit de passage

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite rappeler que lors d'un précédent Conseil municipal, elle avait demandé ce qu'il en était du droit de passage qui se situe à la hauteur du 249 route d'Hermance et qu'une réponse devait lui être rendue.

M. le Maire pensait lui avoir répondu que la question était toujours à l'étude. Un résumé sera fait et lui sera transmis.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pensait le recevoir lors de la dernière séance.

#### Rénovation des appartements au chemin des Avallons

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI revient sur le sujet de l'appartement témoin visité au chemin des Avallons. Elle indique qu'une isolation thermique et phonique avait été prévue et elle suppose dès lors que la surface habitable des appartements sera donc diminuée. Elle souhaiterait connaître la surface habitable de ces logements, ainsi que la surface des différentes pièces.

Elle ajoute également que durant la visite, ils ont pu constater qu'il n'y avait ni penderie, ni armoire à balais. Elle se demandait dès lors s'il serait possible d'équiper tous les balcons d'une armoire, de façon à avoir une certaine harmonie et éviter que les locataires mettent tous des meubles différents sur leur balcon.

M. le Maire répond qu'ils vont étudier la question.

#### Colis des aînés

Mme Florence PULIDO informe qu'il y aura 68 colis à distribuer cette année et qu'une lettre sera envoyée à chaque personne pour les prévenir que les conseillers municipaux passeront, comme cela avait été fait l'année dernière.

M. Jean-Marc THERRIN rappelle qu'il avait demandé à ce que le Conseil municipal soit associé à l'Exécutif pour les vœux et il espère donc que cela va se faire.

M. le Maire répond que les cartes de vœux de l'Exécutif restent les cartes de vœux de l'Exécutif et que la lettre des aînés sera faite comme il l'a été promis. Il remercie chaleureusement Mme Florence PULIDO de s'occuper des colis des aînés chaque année.

Mme Florence Pulido informe se Mme Mony SIMOS souhaite proposer son aide pour faire les colis. Que C

Boîte à livres

Mme Anita PORDES demande s'il serait possible de construire une boîte à livres comme il y a dans certaines communes.

Mme Mony SIMOS dit qu'il serait peut-être possible de récupérer certains livres et de les mettre à la colonie de Morgins.



# Local de la voirie / Ch. du Cimetière à Anières

M. Pierre-Yves DECHEVRENS souhaite avoir des précisions au sujet du nouveau local de la voirie.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'effectivement un hangar a été loué pour CoHerAn et que les véhicules seront stationnés à cet endroit, étant donné que les employés commencent tous les matins à Anières.

#### La Poste

- M. Pierre-Yves DECHEVRENS souhaiterait savoir où en est le sujet de la poste à Anières car il a vu plusieurs articles dans les journaux concernant d'autres communes.
- M. le Maire répond que dès qu'ils recevront la notification de fermeture ils s'y opposeront.

#### Navette lacustre

- M. Pierre-Yves DECHEVRENS souhaiterait en savoir plus sur les navettes lacustres et les taxis. Il a vu plusieurs articles dans les journaux et ils semblaient dire que c'était quelque chose d'acquis!
- M. le Maire informe que dans chaque article il a été mentionné que le Maire devait revenir devant le Conseil municipal pour obtenir les crédits nécessaires. Le projet n'est en aucun cas fini. Ils avaient choisi de faire une étude en avril 2017 ils ont eu le résultat de cette étude. Il rappelle que lors du dernier Conseil municipal, il s'était exprimé sur ce sujet et qu'il n'y reviendra pas aujourd'hui. Toutefois, il indique qu'ils en reparleront en commission, mais que rien ne laisse entendre qu'ils vont avancer sans l'accord du Conseil municipal.

Il informe que concernant les taxis, il n'a jamais été convenu d'en discuter. Il a été contacté par l'entreprise qui fait les taxis. Il indique que c'est la technologie qui l'intéresse et qu'il y aurait la possibilité de faire des bus. Son devoir est de s'informer sur la question mais pour le moment il n'a jamais eu de contact avec eux.

M. Jean-Marc THIERRIN ajoute que dans le journal « Le Messager » il était écrit « une navette pour les frontaliers ».

M. le Maire indique que l'article mentionné est paru avant la conférence de presse.

Mme Claudine HENTSCH explique avoir aussi appris des choses dans les journaux comme par exemple qu'il serait possible de commencer au mois de juin 2018. Elle a également appris les coûts que cela représenteraient. Elle indique que les aniérois réagissent car elle s'est faite interpellée plusieurs fois dans la rue par des habitants inquiets. Elle souhaiterait savoir si Versoix a été contacté.

M. le Maire répond que bien évidemment Versoix est au courant et qu'ils ont également été invités à la conférence de presse. Une rencontre est prévue prochainement pour discuter de ce projet. Il indique que suite au sondage, ils ont reçu des appels de journalistes et qu'il fallait donc répondre à ces questions afin d'éviter que certaines choses erronées soient dites dans la presse. C'est pour cela que certains éléments qui n'étaient pas connus de la commission ont été dits dans la presse.

Mme Claudine HENTSCH demande si une date est prévue pour informer le Conseil municipal.

M. le Maire indique que le dossier est toujours en Commission pour traitement. Il reviendra vers eux dès que de nouveaux éléments seront connus. Il ajoute que la date de juin 2018 est une date hypothétique.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER demande quand le résultat du sondage des habitants de la Commune sera disponible.

M. le Maire indique que le délai est à fin novembre.

X

5.12.17



Mme Denyse BARBEZAT-FORNI explique qu'elle a trouvé assez contrariant d'apprendre des choses par la presse. Elle indique que si les titres sont accrocheurs, les contenus sont-ils véridiques ? Elle demande à M. le Maire de démentir qu'il n'y aura pas de sondage effectué auprès des personnes domiciliées sur France pour savoir s'ils ont un intérêt à utiliser la navette comme indiqué dans cet article.

M. le Maire répond qu'aujourd'hui le seul sondage qui a été fait est sur les communes CoHerAn et qu'il n'est pas envisagé d'en faire un autre, sauf éventuellement sur Versoix et Bellevue. Il rappelle que cette navette lacustre participe à un projet de mobilité douce sur laquelle il sera possible de traverser avec son vélo.

Il ajoute que la navette serait pour la rive gauche et que la navette ne sera pas interdite aux frontaliers. Il indique ne pas être anti-frontaliers. Il rappelle que beaucoup de genevois vivent en France car ils ne trouvent pas de logement ici et toutes les personnes qui viennent travailler à Genève apportent économiquement quelque chose à Genève.

M. Pierre LINGJAERDE indique qu'ils ont tendance à critiquer le manque d'initiative des Communes mais quand des propositions sont faites ils n'en veulent pas! Il ajoute que pour une fois c'est Anières qui prend ce risque. Toutes les personnes qui prendront cette navette seront des personnes en moins sur la route. Il y aura donc moins de circulation et il trouve l'initiative courageuse et qu'il faut la soutenir.

Mme Claudine HENTSCH répond qu'il est vrai que les voitures ne seront pas sur la route entre Anières et Genève mais elles risquent de se retrouver sur des places de parking sauvages sur la Commune.

M. le Maire rappelle que la Commission traite le sujet des parkings sur notre territoire.

M. Jean-Marc THIERRIN pense qu'il faut avoir une vision globale. Aujourd'hui, on parle du « Grand Genève ». La preuve en est avec le CEVA que les Communes financent et qui part d'Annemasse!

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h15.

La Présidente du Conseil municipal

Un Conseiller municipal:

La secrétaire du Conseil municipal

Annexes mentionnées



#### Commune d'Anières

#### **RAPPORT**

**COMMISSION: URBANISME ET CONSTRUCTIONS** 

Séance du : Lundi 9 octobre 2017

#### Dans sa séance du lundi 9 octobre 2017, la commission a traité des objets suivants :

#### 1. Révision partielle du plan directeur des chemins de randonnées pédestre

Les objectifs de cette révision sont :

 intégrer les améliorations qui sont nécessaires au maintien de ce réseau qu'il faut pouvoir pérenniser malgré sa petite taille;

augmenter la qualité de ce réseau selon les exigences de l'Office fédéral des routes et de Suisse Rando ;

faire connaître toutes les randonnées possibles dans les communes genevoises;

• intégrer des thèmes pour pouvoir valoriser, par exemple, le patrimoine ;

 améliorer le confort des randonneurs, en particulier par une série d'actions qui visent à remplacer les chemins goudronnés. En effet, plus du 50% du réseau des chemins pédestres du canton sont des routes soit goudronnées, soit cimentées, soit bétonnées, ce qui n'est pas l'idéal pour les randonneurs;

intégrer une offre pour la mobilité réduite.

La première étape de cette révision est de relever l'ensemble des chemins du canton. Il y a 349 km recensés dans tout le canton un examen de la sécurité des sentiers a également été effectué. es dangers sont liés essentiellement à la fréquentation des zones à très fort trafic. L'objectif principal de cette révision reste d'atteindre un réseau de chemins de randonnée avec pas ou très peu de cheminements goudronnés. Le canton a fait des propositions de mesures ponctuelles qui sont classées par commune. Une seule concerne Anières de manière partielle. Il s'agit de celle relative au vallon de l'Hermance (fiche 202). Cette mesure propose une intégration et un assainissement du chemin qui longe le ruisseau avec une plus-value thématique puisque c'est un site naturel très intéressant pour les randonneurs.

Après discussion la commission préavise favorablement la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre.

#### 2. Informations diverses

#### Morgins

Tout se passe comme prévu, les quelques petits problèmes rencontrés ont été rapidement réglés et tout sera fini dans les temps.

#### Parcelle No 5697, 2 chemin des Clapotis

Dans le cadre de son intention d'aliéner divers biens immobiliers qu'il possède, l'Etat de Genève a demandé en septembre 2015 à la commune d'Anières si elle était intéressée par la parcelle No 5697, d'une surface de 1455 m2, située au 2 chemin des Clapotis.

Intéressée, la Commune a procédé à une étude de faisabilité visant l'aménagement d'une plage publique destinée aux habitants d'Anières.

Dans l'intervalle, elle a pris connaissance de l'important contentieux lié à cette parcelle qu'elle a exposé à la commission.

Il a été décidé de confirmer l'intérêt de la Commune pour cette parcelle tout en mettant ce dossier en suspens jusqu'à ce que la situation soit clarifiée.

## **Ancienne laiterie**

La Commune a été approchée par les nouveaux propriétaires. Ils souhaiteraient déposer une autorisation de construire pour y faire des logements.

Alexandre SOUCAS Président

#### Commune d'Anières

**COMMISSION: ASSAINISSEMENT, ROUTES, SECURITE, DEVELLOPEMENT DURABLE** 

Séance du : 10 octobre 2017

Dans sa séance du 10 octobre 2017, la commission a traité les objets suivants :

1) Le projet de procès-verbal du 20 juin 2017 est approuvé

2) Gestion des déchets. Projet d'aménagements « ECOPOINTS »

Monsieur Dardel nous a présenté un résumé de l'étude sur la gestion des déchets que nous avons commandé au bureau CERA.

Jusqu'à ce jour, Genève s'est toujours soustraite au principe du pollueurpayeur malgré la proportion trop faible de déchets recyclés dans le canton, 46% à la place des 50% requis dans le plan de gestion des déchets 2014-2017.

Monsieur Dardel est venu nous présenter des analyses des coûts et taux de récupérations du système actuel.

Ensuite il a présenté deux scénarios de gestion envisageable pour la commune.

Le premier : Plusieurs Ecopoints complets et suppression du ramassage porte à porte (sauf pour déchets de jardin)

Le deuxième : Plusieurs Ecopoints pour les déchets courants (ordures ménagères et papier/carton), 3 sites de récupérations complets et suppression du ramassage de porte à porte (sauf pour déchets de jardin)

Pour les deux scénarios, les écopoints seraient situés à maximum 200m de vol d'oiseaux de chaque logement de la commune.

Le bilan des émissions de CO2 serait réduit de 3-4 fois par rapport à la situation actuelle. Un système de badge muni d'une puce permettrait d'être prêt pour un changement de législation vers une taxation pollueur/payeur.

Monsieur Dardel termine en citant l'exemple de Satigny qui a supprimé ses levées porte à porte en avril 2012. Cela a eu comme conséquences une diminution de la quantité d'ordures ménagères et une augmentation de la quantité du tri.

Les commissaires montrent une certaine inquiétude par rapport à la suppression du système de ramassage porte à porte pour de multiples raisons. Ils accueillent favorablement l'idée de rencontrer des représentants d'autres communes qui ont supprimé les levées porte à porte.

# 3) Information diverses selon avancement des dossiers :

## Côte d'or:

Un complément d'étude est encore exigé par la DGT et a été envoyé en octobre 2017

## Douane d'Anières :

Les exigences fédérales sur le domaine de la douane ont nécessité plusieurs modifications du projet.

# Drainages agricoles:

Une partie sera fait avant fin 2017 puis le reste en été 2018

# Places de stationnement au chemin des Courbes.

Le projet est modifié, il prévoit maintenant 3 places de parking dont 1 pour mobilité réduite et la création d'une haie végétalisée.

# Nant-d'Aisy (abattages d'arbres – éclairage).

5 gros chênes doivent être remplacés.

# 4) Divers:

# Borne de recharge pour véhicules électriques

4 véhicules en font usage dont 2 anièrois.

# Transformation du local des sapeurs-pompiers

La demande d'autorisation est déposée fin octobre 2017. L'inauguration des locaux est prévue pour avril 2019.

# Décision de l'ACG du 20 septembre 2017 – droit d'opposition des Conseillers municipaux – présentation d'une résolution :

Une résolution pour faire opposition au vote qui accorde 330'000 frs. par le Fond Intercommunal pour la construction d'une passerelle sur le Rhône reliant les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aïre (Vernier) sera présentée pour vote à la prochaine séance du Conseil Municipal.

# Panneau de signalisation routière au croisement Rte de Chevrens / Chemin des Champs-Nabez

Une vérification de des panneaux de signalisation routière demande d'être effectué pour vérifier leur pertinence.

# Eclairage et vitesse sur le Chemin des Hutins

Un système d'éclairage intelligent devrait y être installé une fois que la commune possédera la fibre optique. La possibilité de limiter la vitesse à cet endroit devra être étudiée.



#### Rapport de commission

#### Commune d'Anières

**COMMISSION: Finances** 

Séance du : mardi 31 octobre 2017

La Commission des Finances s'est réunie le mardi 31 octobre 2017 pour l'étude du budget 2018.

Toutes les lignes budgétaires ont été examinées comparativement à celles du budget 2017 et les explications nécessaires données.

La Commission a sollicité et validé à l'unanimité une augmentation du budget « Aide à l'étranger » à CHF100'000.00 soit au même niveau que le budget « Aide en Suisse » qui a été augmenté de CHF 50'000.00 par rapport au budget 2017.

L'indice général de capacité financière a encore augmenté. Il s'élève cette année à 1'109.86 points contre 966.04 points l'an dernier.

La commune versera CHF 14'883'517.00 au fond de péréquation intercommunale contre CHF 17'862'023.00 l'an dernier. En principe, la contribution de la commune au fond de péréquation intercommunal devrait être sensiblement inférieure en 2019.

Les prévisions d'investissement se montent à CHF 17'721'300.00 contre CHF 15'658'600.00 en 2017. Elles comportent 25 postes, dont 9 ont déjà fait l'objet d'une délibération.

La Commune a recouru à l'emprunt pour un total de 12'000'000.00 en 2017, pour l'acquisition des 4 appartements situés sur la route d'Hermance 316 à 320 et pour le projet de rénovation et d'aménagement du complexe les Avallons, ceci avec l'accord du Conseil municipal.

Les amortissements ordinaires s'élèvent à CHF 2'390'240.00 contre CHF 2'863'345.00 en 2017 et les amortissements extraordinaires à CHF 907'100.00 contre CHF 695'550.00 l'an passé.

Le budget 2018 est équilibré et dégage un excédent de revenu de CHF 124'030.00 contre CHF 151'525.00 en 2017, comprenant des amortissements extraordinaires qui, selon le résultat des comptes de l'exercice 2018, seront comptabilisés ou reportés.

# En résumé,

- le total des revenus est de CHF 29'948'375.00,
- le total des charges est de CHF 29'824'345.00,
- le résultat de l'excédent de revenus est de CHF 124'030.00,
- les investissements se montent à CHF 17'721'300.00,
- les amortissements ordinaires s'élèvent à CHF 2'390'240.00,
- les amortissements extraordinaires sont de CHF 907'100.00,
- la dette est de CHF 12'000'000.00.

Sur la base de cette étude, la commission des finances a préavisé:

- Majoritairement (deux abstensions), le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle à 100 %.
- A l'unanimité le projet de budget 2017, avec le maintien de la valeur du centime additionnel à 33 centimes.

Pour le FIDU, la commission des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité :

le crédit d'engagement relatif au FIDU pour le versement d'un montant de CHF 876'300.00

La Commission a auditionné M. Anthony DISNER, de la société **New Event Production SA (NEPSA)** en ce qui concerne le projet de Fan Zone à Anières en juin 2018, proposé par le groupe PLR.

Il est à relever que NEPSA avait été mandatée par la Commune pour organiser son 150ème anniversaire à la satisfaction de tous.

En résumé, le projet est de projeter 17 matchs sur les 30 jours que dure le Mondial, pour un coût estimé à **CHF 340'000.00** au maximum, soit un coût par jour de CHF 20'000.00, inférieur à celui de la Vogue pour donner une échelle comparative.

Les principaux postes du budget concernent la technique (CHF 80'000.00), la sécurité et le sanitaire (CHF 25'000.00) et les honoraires de NEPSA (CHF 114'000.00). Le projet est cependant compressible et les coûts ont été vus dans leur version large (notamment un budget de CHF 52'000.00 pour la publicité de l'événement et des animations, jugé peu utile par les commissaires puisque l'événement est destiné aux habitants de CoHerAn). Le projet pourrait donc être ramené à environ CHF 300'000.00.

Ont déjà répondu positivement à la proposition d'être associés à l'organisation de cet événement : les jeunesses aniéroises, Forza Aniera ainsi que le FC CoHerAn, en revanche l'Amicale des pompiers a décliné l'invitation étant trop occupée par d'autres manifestations à cette époque de l'année.

Le concept implique deux axes à savoir la gestion des buvettes et stands de restauration, qui serait prise en charge par les associations communales et régionales, qui en conserveraient les profits, et le « son et image » géré par NEPSA.

Le projet tiendrait évidemment compte des contraintes scolaires (heures de classes et examens) avec des projections prévues en dehors de ces heures afin de ne pas déranger les élèves.

Le lieu jugé le plus adéquat est la cour de l'école, toute autre solution ayant été jugée trop compliquée ou aléatoire (météo) et plus coûteuse.

Lors du débat qui a suivi, les commissaires ont relevé que le projet était cher, nécessitait une mobilisation longue des associations et pouvait potentiellement poser des problèmes de voisinage ou de sécurité; à la majorité (5 oppositions, 3 abstentions et 2 favorables) la Commission s'est prononcée contre l'organisation de cet événement sur la Commune d'Anières en juin 2018.

M. le Maire a présenté ensuite à la Commission la nouvelle échelle des traitements du personnel de l'administration communale. Cette échelle a pour but de permettre une meilleure gestion du personnel, plus transparente et prévisible, en accord avec les pratiques d'autres communes, telle que celle de Carouge dont l'échelle a servi de modèle.

Les commissaires ont apprécié cette nouvelle formule, qui permet de fidéliser les collaborateurs et offre ainsi un outil précieux à notre Exécutif dans la gestion de son personnel.

A l'unanimité, la Commission a donné son préavis favorable à l'intégration de cet outil de travail.

Enfin, M. le Maire a présenté un outil de prévision financière qui permet une projection à 5 ans, les commissaires ont apprécié la clarté de cet instrument prévisionnel et ont donné leur avis consultatif favorable à cette manière de procéder à l'avenir.

Les commissaires soulignent enfin l'exceptionnel travail fourni par l'administation communale, et en particulier Mlle Marie Dubreucq, qui a préparé un dossier comptable d'une grande clarté. Ils en sont chaleureusement remerciés.

Fin de la séance à 23h25.

Pierre LINGJAERDE Président de la commission des finances



#### Commune d'Anières

#### **RAPPORT**

**COMMISSION: Conférence CoHerAn** 

Séance du : Mercredi 1er novembre 2017

Après les présentations de Monsieur Barde Maire d'Anières, nous passons aux points de l'ordre du jour.

- 1) L'ordre du jour est approuvé sans contestations.
- 2) Le procès-verbal est approuvé sans commentaires.
- 3) Rapport de la commission sécurité fait par Monsieur l'adjoint Pascal Wassmer.
  - a) L'audition du chef des gardes de l'environnement nous donne un aperçu de l'historique, de la formation, des missions, de la répartition géographique des secteurs et pour finir du travail technique et d'expertise des gardes.
  - b) La journée de sécurité s'est déroulée dans les meilleures conditions. Pour une prochaine édition il faudrait améliorer la publicité pour une plus grande participation de la population.
  - c) Les membres de la commission sont favorables à l'audition d'une section de samaritains et de notre société de surveillance privée.
    - Un rappel est fait sur les séances CoHerAn and Co de prévention des cambriolages.
    - La commission pourrait organiser une séance d'information pour les ainés des communes CoHerAn.
- 4) La nouvelle appellation de la voirie intercommunale est :
  - Service technique intercommunal qui inclus aussi les conciergeries.
  - Aujourd'hui les employés des 3 communes sont réunis.
  - La mutualisation des achats commence à porter ses fruits.
- 5) Date de la prochaine conférence : le 21 février 2018 à 19h30 à Corsier.
- 6) Pour les divers il est demandé aux commissions de faire un travail de cohésion pour faire des retours au trois CM du CoHerAn. (Demandé surtout par les membres du CM de Corsier....)

Jean-Marc Thierrin Rapporteur